

COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP

MAISONS ALFORT

REP sur le collège Paul Eluard Bonneuil

REP sur le collège Henri Wallon Ivry

Textes de référence	Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 BO n°23 du 5 juin 2014 (circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014) BO n°18 du 5 mai 2011 (circulaire n°2011-071 du 2 mai 2011)
Description du poste	<p>Le coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription et sous la double autorité fonctionnelle des responsables/ pilotes du réseau d'éducation prioritaire : l'inspecteur de l'éducation nationale et le principal du collège tête de réseau, qu'il assiste dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'animation du réseau.</p> <p>Le coordonnateur REP sera amené à accompagner les équipes de toutes les écoles classées en REP du collège qui n'est pas tête de réseau.</p> <p>Enseignant du 1er degré, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au diagnostic du réseau, à la détermination des priorités, à la préparation, la cohérence et au suivi du programme d'actions inscrit dans le projet de Réseau en lien avec le Référentiel de l'Education Prioritaire ainsi qu'à son évaluation. - Contribuer à l'élaboration et à la tenue des tableaux de bord à partir des indicateurs définis dans le projet de réseau. - Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter établissements (écoles et collèges) et les liaisons entre l'Ecole et les partenaires extérieurs/rerelations partenariales. - Contribuer à la mise en place, à l'analyse et au suivi des performances scolaires des élèves (évaluations nationales) en lien avec la réalisation de leur parcours de formation. - Préparer et mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage du réseau - Participer à l'animation de groupes de travail et de commissions pédagogiques du conseil Ecole-Collège. - Contribuer à la mémoire du réseau : rédiger des comptes rendus, diffuser les outils communs créés, favoriser la mutualisation et la diffusion des outils... - Accompagner les équipes pédagogiques du 1^{er} comme du 2nd degré, aider à la formalisation des demandes FIL de formation. - Rédiger un rapport d'activité en fin d'année.
Conditions de recevabilité	Enseignant confirmé ayant une bonne connaissance des problématiques de l'éducation prioritaire et des évolutions du dispositif.
Compétences particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du système éducatif et du référentiel de l'éducation prioritaire, des programmes et socle commun de la maternelle au collège. - Connaissance des politiques interministérielles en lien avec l'École. - Connaissance des différents dispositifs partenariaux. - Connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves (devoirs-faits, école ouverte, conseil école/collège, scolarisation des moins de 3 ans, cités éducatives, CP 100% réussite, etc.). - Capacité à rédiger des courriers, des bilans, des notes de synthèse et utiliser des indicateurs. - Capacité à coordonner et à évaluer des projets et des dispositifs. - Compétences informatiques : maîtrise de la suite bureautique et des outils numériques usuels. - Capacité à communiquer efficacement et à développer des outils de communication. - Aptitude à s'adapter rapidement et disposer d'un bon relationnel. - Aptitude à se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire. - Aptitude à rendre compte. - Aptitude à agir de façon éthique et responsable.
Modalités de candidature	L'enseignant souhaitant postuler doit transmettre sa demande d'entretien pour ce poste à la circonscription de BONNEUIL SUR MARNE par mail (ce.0941980s@ac-creteil.fr).